

# RÈGLEMENTS DE L'ATS (parc Ross et Saint-Michel)

Les règles suivantes ont été approuvées par le conseil d'administration de l'association de tennis de Sainte-Foy – Sillery (ATS)

## 1. Abonnement

- **Les terrains sont réservés en priorité aux membres de l'ATS et aux non-membres qui ont fait une réservation.** Ils sont généralement accessibles entre 8h et 22h, de la mi-mai à la mi-septembre, en fonction des conditions météorologiques.
- Pour devenir membre, vous devez vous inscrire au chalet du parc Saint-Charles-Garnier.
- Les frais d'abonnement annuel aux parcs Saint-Charles-Garnier, Falaise, Ross et Saint-Michel sont les suivants :

Pour les résidents de la ville de Québec :

- 95\$ pour un abonnement individuel
- 170\$ pour un abonnement familial
- 60\$ pour les 17 ans et moins

Pour les non-résidents :

- 125\$ pour un abonnement individuel
- 225\$ pour un abonnement familial
- 90\$ pour les 17 ans et moins

- Pour les parcs Ross et Saint-Michel, les frais sont de :

Pour les résidents de la ville de Québec :

- 25\$ pour un abonnement individuel
- 40\$ pour un abonnement familial
- 10\$ pour les 17 ans et moins

Pour les non-résidents :

- 40\$ pour un abonnement individuel
- 55\$ pour un abonnement familial
- 15\$ pour les 17 ans et moins

## 2. Procédure de réservation

- **Les réservations se font en téléphonant au 418 684-2128** ou en se présentant au chalet du parc Saint-Charles-Garnier.
- Un joueur peut réserver une heure de jeu en simple ou deux heures en double. Il est possible d'utiliser un temps de jeu additionnel d'une heure ou plus si le terrain est disponible.
- Les membres peuvent réserver la veille à compter de 12h. Les non-membres doivent réserver le jour même. Il n'y a pas de frais de location pour réserver ces terrains.
- Les joueurs ayant réservé ont priorité sur les autres. En cas de litige ou de confusion, nous vous recommandons de téléphoner au 418 684-2128 pour vérifier l'état des réservations.
- Après un retard de 10 minutes, la réservation est annulée.

## 3. Tenue vestimentaire

- Le joueur doit porter une tenue de tennis appropriée. Ceci comprend des espadrilles qui n'abiment pas la surface.

## 4. Courtoisie envers les joueurs

- Toujours circuler près des clôtures pour accéder à votre terrain et attendre que l'échange soit terminé pour le faire.
- Avant d'aller chercher une balle sur le terrain voisin, attendre que l'échange soit terminé.
- Une fois écoulé le temps alloué à votre réservation, libérer rapidement le terrain.
- Par respect pour les voisins et les autres joueurs, garder son calme et utiliser un langage courtois.
- Les animaux domestiques ne sont pas acceptés sur les terrains et il est interdit d'y fumer.

Bon tennis !

L'association de tennis de Sainte-Foy-Sillery  
Tél. : 418 684-2128  
Site web : [tennisats.quebec](http://tennisats.quebec)  
Mai 2017